



SNUipp-FSU 58
2 bd de Coubertin
58000 Nevers
03 86 36 94 46
snu58@snuipp

à Nevers, le 18 janvier 2016

A M. l'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale de la Nièvre

Objet : invitation / ordre de mission

Monsieur le Directeur Académique,

Lors du dernier groupe de travail portant sur l'allègement des tâches des directeurs et directrices, nous avons évoqué le temps invisible et les multiples injonctions que subissent les collègues qui se doivent de répondre dans l'urgence.

Suite à la réception des « invitations » reçues pour la mise en œuvre du PPMS avec pompiers et gendarmerie, je vous rappelle que conformément à la circulaire n° 2015-228 du 13 janvier 2016, une invitation ne dispense pas d'un ordre de mission ouvrant droit à une indemnisation. De plus, bien que la culture de la sécurité soit effectivement à acquérir, il serait préférable d'anticiper ces réunions pour être prévenus dans un délai plus long et de privilégier le temps institutionnel pour les organiser.

Je vous adresse, Monsieur le Directeur Académique, mes respectueuses salutations.

Pascale Bertin